

# FOIRE AUX QUESTIONS : PASS VACCINAL, DOSE DE RAPPEL\*

## Qui est concerné par le pass vaccinal ?

Toutes les personnes de plus de 16 ans sont concernées par le pass vaccinal.

Si j'ai entre 12 et 15 ans, c'est donc le « pass sanitaire » qui demeure en vigueur.

## C'est quoi la différence entre le pass sanitaire et le pass vaccinal ?

Dans le pass sanitaire, les résultats négatifs des tests de dépistage sont pris en compte ce qui n'est pas le cas dans le pass vaccinal.

Ainsi, seules les personnes vaccinées et celles immunisées bénéficient d'un pass vaccinal.

## Je viens de faire ma 1<sup>ère</sup> injection quand est-ce que je vais bénéficier du pass vaccinal ?

Vous bénéficiez d'un « pass vaccinal » temporaire valide, à condition de recevoir votre deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h à présenter dans les lieux demandant le pass vaccinal.

## Où le pass vaccinal est obligatoire ?

Il est obligatoire pour accéder entre autres :

- Salle de sport, cinéma, les salles de jeux, les bibliothèques
- Discothèque, bar y compris les terrasses
- Restaurant y compris les terrasses
- Hôtel, camping, centre de vacances
- Les transports publics interrégionaux (train, avion, car)
- etc

## Le pass vaccinal c'est quoi ?

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise (pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois)
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination.

## Le pass vaccinal, est-il nécessaire pour aller à l'hôpital ou chez le médecin ?

**NON** que ce soit pour accompagner quelqu'un ou pour un rdv à l'hôpital ou chez son médecin le pass vaccinal n'est pas obligatoire. Mais vous êtes soumis au pass sanitaire.

## J'ai plus de 18 ans, je dois obligatoirement faire une dose de rappel ?

**OUI** la dose de rappel est obligatoire que l'on ait eu le covid ou non.

Le rappel doit se faire 3 mois après sa dernière injection ou après avoir eu le covid.

## J'ai entre 12 et 17 ans est ce que je peux faire mon rappel ?

**OUI** la dose de rappel est autorisée, mais n'est pas obligatoire pour les 12-17 ans dans un délai de 6 mois après sa dernière injection ou d'un test covid positif.

\*Les informations de la FAQ sont issues de :

LOI n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique (1)

DGS urgente du 21/01/2022 ELIGIBILITE AU RAPPEL VACCINAL CONTRE LA COVID-19 DES ADOLESCENTS AGES DE 12 A 17 ANS

DGS urgente du 28/12/2021 : RACCOURCISSEMENT A 3 MOIS DU DELAI ENTRE LA PRIMOVACCINATION ET LE RAPPEL ET ELIGIBILITE AU RAPPEL DES ADOLESCENTS A RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19